

RÉSOLUTION POUR UN MORATOIRE UNIVERSEL SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT

**MOBILISONS-NOUS POUR LE VOTE EN PLÉNIÈRE
PRÉVU EN DÉCEMBRE 2022**

Le 11 novembre 2022, la 3^e Commission de l'Assemblée générale des Nations unies qui travaille spécifiquement sur les questions liées aux droits humains a voté à une très large majorité en faveur du projet de résolution A/C.3/77/L.44 pour un **moratoire universel sur l'application de la peine de mort**. **La résolution a été adoptée par 126 États, 37 États ont voté contre, 24 se sont abstenus et 6 n'ont pas pris part au vote.** Le nombre de votes positifs constitue un record jamais atteint depuis la première résolution présentée à l'Assemblée générale en 2007.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT AU VOTE EN SESSION PLÉNIÈRE EN 2020

Des évolutions positives ont eu lieu au Ghana, au Libéria et au Myanmar, qui sont passés d'une abstention à un vote en faveur. Trois États qui étaient absents en session plénière en 2020 ont voté en faveur du texte (Iles Salomon, Palaos, Somalie). Deux États sont passés d'un vote contre à une abstention (Ouganda et Papouasie-Nouvelle-Guinée). Enfin, deux États ont fait marche arrière en votant contre la résolution alors qu'ils s'étaient abstenus en 2020 : le Yémen et le Lesotho.

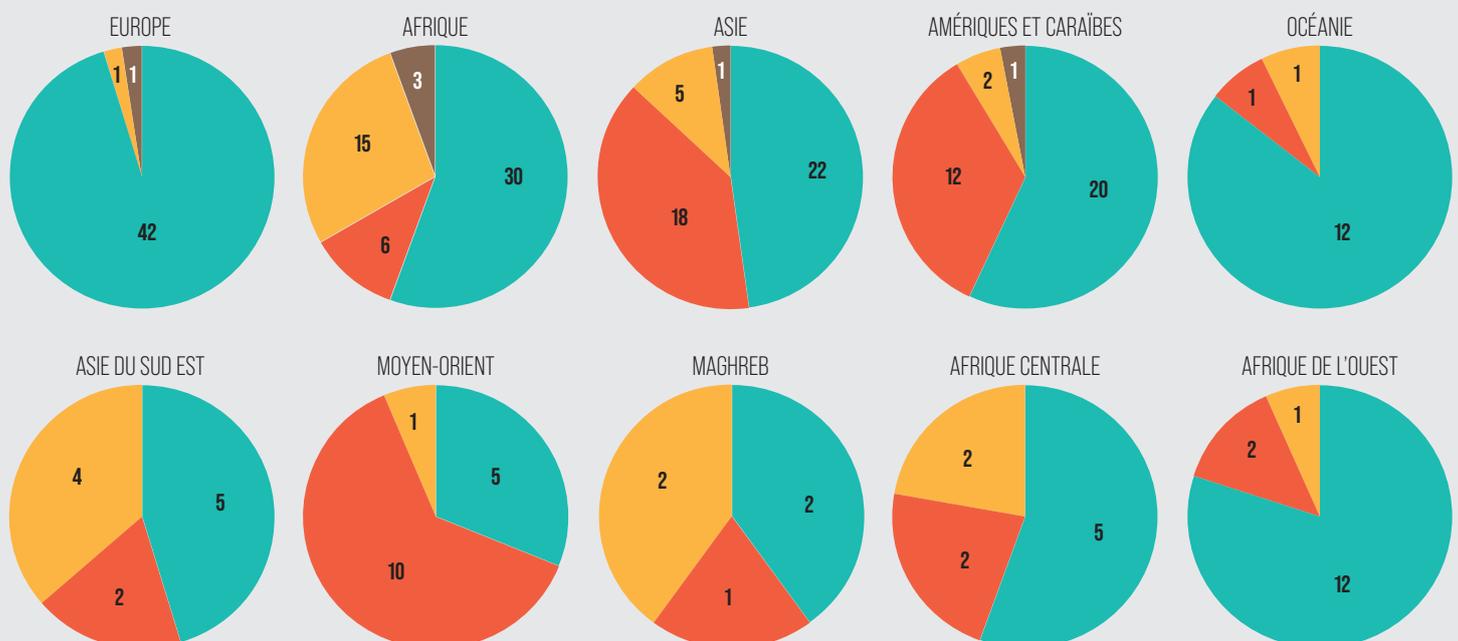
Les enjeux du vote de la résolution restent particulièrement importants en prévision de la séance plénière prévue au mois de décembre et le travail de mobilisation reste déterminant. En 2020, 4 États avaient modifié leur vote entre la 3^e Commission et la session plénière, aussi bien positivement que négativement.

COHÉRENCE DES VOTES PAR RAPPORT À LA SITUATION NATIONALE

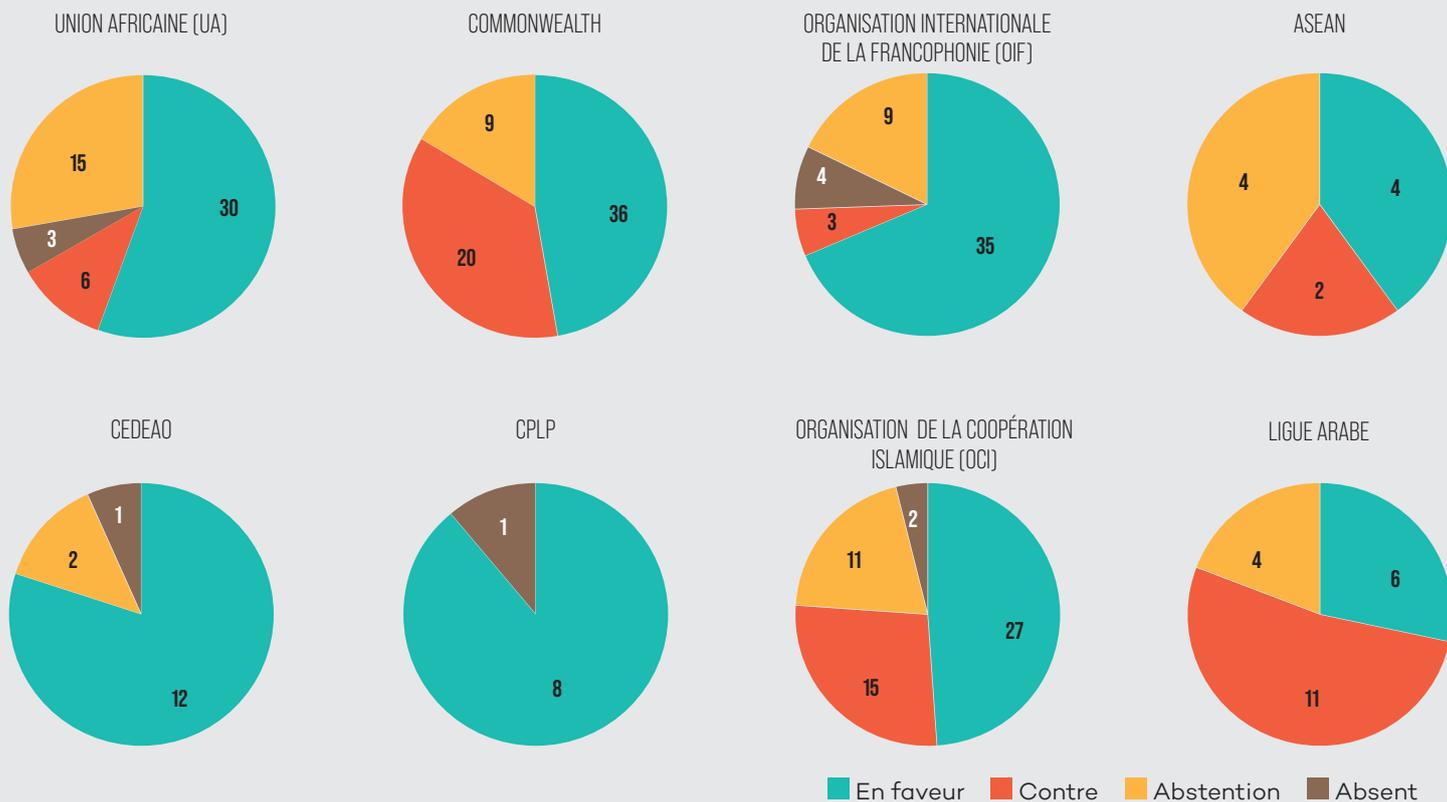
- Parmi les 6 absents au vote en 3^e Commission, 4 États sont abolitionnistes (Macédoine, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal et Venezuela) et un État (République démocratique du Congo) n'a pas exécuté depuis plus de 10 ans;
- Parmi les 37 États ayant voté contre la résolution en 3^e Commission, 17 États n'ont pas exécuté depuis 10 ans ou plus et ne votent donc pas en cohérence avec leur situation nationale;
- Parmi les 24 États s'étant abstenus, 17 États n'ont pas voté en cohérence avec leur situation nationale puisque 14 d'entre eux n'ont pas exécuté depuis 10 ans ou plus, 2 sont abolitionnistes (Burundi et Gabon) et un État a voté l'abolition en 2022 (Papouasie-Nouvelle-Guinée).

ANALYSES RÉGIONALE ET SOUS RÉGIONALE DES VOTES

■ En faveur ■ Contre ■ Abstention ■ Absent



ANALYSE DES VOTES PAR ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES



Des avancées positives ont été observées dans la plupart des régions du monde. Une nouvelle fois, les principaux soutiens à la résolution viennent d'Europe et d'Afrique. Le continent le moins favorable au texte reste l'Asie malgré des évolutions positives depuis 2020 (20 votes positifs en plénière en 2020, 22 votes positifs en 3^e Commission en 2022).

Au sein des organisations internationales, une minorité des membres de l'OIF et de l'UA sont opposés au texte. Au sein de l'OCI et de l'ASEAN, plus de la moitié des États votent en faveur ou s'abstiennent. La Ligue arabe est la seule organisation enregistrant une majorité de votes contre la résolution.

**EC
PM**
ENSEMBLE
CONTRE
LA PEINE
DE MORT



www.ecpm.org



[/AssoECPM](https://www.facebook.com/AssoECPM)



[@AssoECPM](https://twitter.com/AssoECPM)



[@ECPM_asso](https://www.instagram.com/ECPM_asso)



[/ECPMassociation](https://www.youtube.com/channel/UC...)